

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2015_36_9

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille quinze , le mardi 14 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 07 Avril 2015

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Objet : Signature de la convention de partenariat avec le SAJH ADAPEI de La Gachère, dans le cadre des TAP (Temps d'Activité Périscolaires)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de partenariat entre le SAJH ADAPEI de la Gachère et la commune, qui intervient dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

La convention est conclue pour 2 mois, du 12 mars au 14 mai 2015.

La prestation ludothèque est faite à titre gracieux et n'entraînera pas de dédommagement pour cette année.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention de partenariat entre le SAJH ADAPEI de la Gachère,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, et tout avenant à venir.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 14/04/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT